



REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

N° D2024/51 Domaine et patrimoine – 3.5 Autres actes de gestion du domaine public –
3.5.3 Convention d'occupation

APPROBATION D'UN CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE ROBERT HOSSEIN DE L'ATRIUM DE CHAVILLE A PASSER AVEC LA VILLE DE CHAVILLE POUR L'ACCUEIL DU CONCERT DE L'ENSEMBLE DU CONSERVATOIRE DE VILLE-D'AVRAY CHAVILLE LES 18 ET 19 MARS 2024

LE PRESIDENT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5219-5 ;

VU les compétences de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, notamment celle portant sur l'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique ;

VU la délibération du conseil de territoire n° C2020/07/07 en date du 10 juillet 2020 accordant délégations au Président dans certaines matières ;

VU l'arrêté n°A2020/28 en date du 10 juillet 2020 accordant délégations de fonction et de signature à Monsieur Denis LARGHERO, Vice-président, notamment pour traiter les affaires relevant du patrimoine et de la culture ;

VU le projet de contrat de location de la salle Robert Hossein de l'Atrium de Chaville, à passer avec la Ville de Chaville pour l'organisation par l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest du concert de l'Ensemble du conservatoire de Ville-d'Avray Chaville le lundi 18 mars 2024 et le mardi 19 mars 2024 ;

CONSIDERANT que les activités du conservatoire de Ville-d'Avray Chaville relèvent de l'exercice de la compétence « Enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique » exercée par l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest ;

CONSIDERANT la nécessité pour l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest de disposer de la salle Robert Hossein de l'Atrium de Chaville pour l'accueil du spectacle précité organisé par le conservatoire de Ville-d'Avray Chaville ;

CONSIDERANT la nécessité de déterminer les modalités d'occupation de la salle Robert Hossein de l'Atrium de Chaville mise à la disposition de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Est approuvé le contrat de location de la salle Robert Hossein de l'Atrium de Chaville, à passer avec la Ville de Chaville, sise 3 parvis Robert Schuman à Chaville (92370), pour l'accueil du concert de l'Ensemble du conservatoire de Ville-d'Avray Chaville le lundi 18 mars 2024, de 17h00 à 21h30, et le mardi 19 mars 2024, de 9h00 à 23h00.

ARTICLE 2 : La location de la salle Robert Hossein est consentie par la Ville de Chaville moyennant le versement de la somme de 6 296,16€ TTC (TVA 20%).

ARTICLE 3 : Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest est chargé de l'application de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine ;
- Monsieur le responsable du Service de Gestion Comptable de Boulogne-Billancourt ;
- Monsieur le Maire de Chaville.

Fait à Meudon, le 8 mars 2024

Pour le Président et par délégation,



Denis LARGHERO

Vice-président en charge du patrimoine et de la culture

Maire de Meudon

Vice-président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine